

**DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES**

SERVICE DE LA COMPETITIVITE, DE L'INNOVATION  
ET DU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES  
SOUS-DIRECTION DE LA NORMALISATION,  
DE LA REGLEMENTATION DES PRODUITS ET DE LA METROLOGIE  
BUREAU DE LA METROLOGIE

61, boulevard Vincent Auriol – teledoc 143  
75703 PARIS CEDEX 13

**Décision n° 17.00.271.002.1  
du 6 juillet 2017**

---

**CERTIFICAT D'HOMOLOGATION DES TACHYGRAPHES NUMERIQUES** conformes au règlement (UE) N° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, en application de l'article 42 du règlement (UE) N° 165/2014.

---

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie et des finances - Direction générale des entreprises – Service de la compétitivité de l'innovation et du développement des entreprises - Sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie - Bureau de la métrologie.**

**Communication concernant :**

l'homologation de :  le retrait de l'homologation de :

- un modèle d'appareil de contrôle :
- un composant d'appareil de contrôle :
- une carte de conducteur
- une carte d'atelier
- une carte d'entreprise
- une carte d'agent de contrôle

---

Homologation n° e2 - 38

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **Imprimerie Nationale**
2. Nom du modèle : **Cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour la Principauté d'Andorre**
3. Noms des fabricants : **Imprimerie Nationale et GEMALTO**
4. Adresses des fabricants :
  - Imprimerie Nationale - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France (bénéficiaire du certificat) ;
  - GEMALTO - 6, rue de la Verrerie - 92197 MEUDON CEDEX - France.
5. Soumis pour homologation CE initiale
6. Laboratoires : **Sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie - Bureau de la métrologie et Laboratoire national de métrologie et d'essais.**
7. Dates et numéros des procès- verbaux des laboratoires: **P155648-1 du 4 juillet 2017 et BM DA 00-070 du 5 juillet 2017, selon la liste des essais référencés dans le certificat de fonctionnement, ainsi que les essais effectués pour les certificats de sécurité et d'interopérabilité.**
8. Date de l'homologation : **6 juillet 2017**

9. Date de retrait de l'homologation : sans objet

10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :

- Sans objet

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **6 juillet 2017**

13. Documents descriptifs annexés :

- reproduction des différents modèles de cartes (recto et verso).

14. Remarques :

a) Ces cartes comportent chacune un micromodule GEMALTO Contact Multi ID Tacho v1.3 sur composant NXP P5CC081.

b) Liste des certificats pris en compte :

- certificats de fonctionnement n° 15.00.271.001.1 du 29 octobre 2015 et n° 17.00.271.001.1 du 6 juillet 2017 ;
- certificat de sécurité ANSSI-CC-2012-28 du 5 juillet 2012 ;
- certificat d'interopérabilité n° JRC\_DTC/A3-078/50-093/MA06/2015 du 3 novembre 2015.

c) Plans, schémas et notices déposés à la Sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie - Bureau de la métrologie sous la référence DA 00-070, au Laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le bénéficiaire du présent certificat.

Pour le ministre et par délégation :  
La Cheffe du Bureau de la métrologie,

*signé*

Corinne LAGAUTERIE

Reproduction des cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour la Principauté d'Andorre



Carte de conducteur



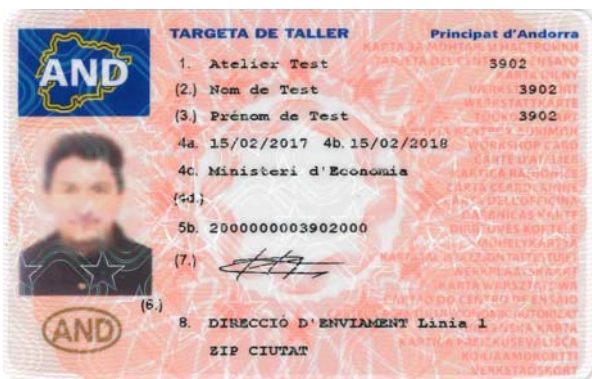
Carte de contrôleur (personne morale)



Carte de contrôleur (personne physique)



Carte d'entreprise



Carte d'atelier